



Liberté Égalité Fraternité

Surveillance entomologique du moustique tigre, intervention autour des nouvelles détections et intervention autour des cas humains de maladies vectorielles en région Grand Est

Webinaire du 05 mai 2022 - Benjamin VIN

ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022





ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

# **Sommaire**

### - Eléments de contexte

- · Le moustique vecteur Aedes albopictus,
- La situation entomologique en France métropolitaine et en région Grand Est.

#### Organisation de la prévention et de la lutte

- · Le cadre réglementaire,
- · Le risque épidémique,
- La surveillance et la lutte anti-vectorielle (LAV) en région Grand Est,
- Focus sur les actions d'accompagnement des établissements hospitaliers.







### Eléments de contexte

#### Le moustique vecteur - Aedes albopictus

- Le moustique Aedes albopictus (plus communément appelé « moustique tigre ») est un moustique vecteur de trois maladies que sont la Dengue, le Chikungunya et la maladie à virus Zika,
- Originaire d'Asie du Sud-est, il a été introduit en Europe par l'intermédiaire du transport de marchandises. L'importation de pneus usagés et plus accessoirement, de plantes, sont les causes principales identifiées de son introduction,
- Le moustique tigre que l'on retrouve principalement en zone urbaine est adapté aux gîtes artificiels tels les fûts, seaux, vases, coupelles de pots de fleurs, récupérateurs d'eau de pluie, pneus, etc.,
- En région tempéré, les œufs de moustique tigre rentrent pendant l'hiver en diapause (arrêt momentané du développement des œufs), leur permettant de résister aux températures hivernales et d'éclore au printemps suivant.



14/04/2022





ARS Grand Est - Département Santé Environnement - 2022

### Eléments de contexte

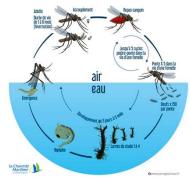
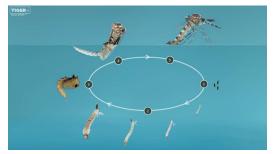
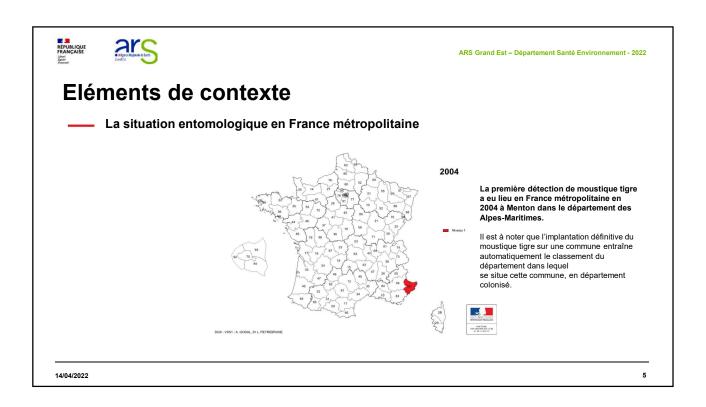


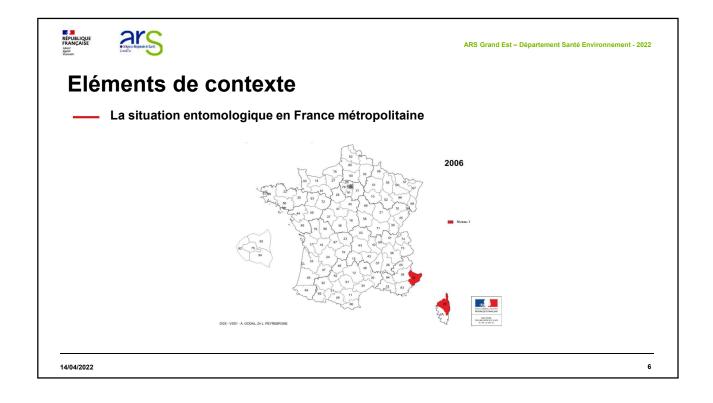
Illustration - Cycle de vie du moustique tigre - Département de la Charente-

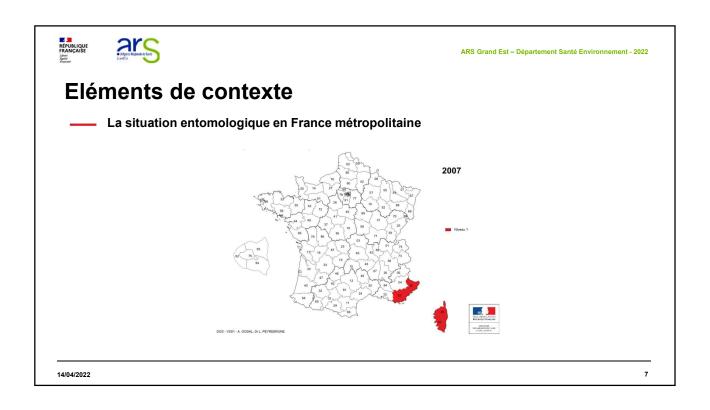


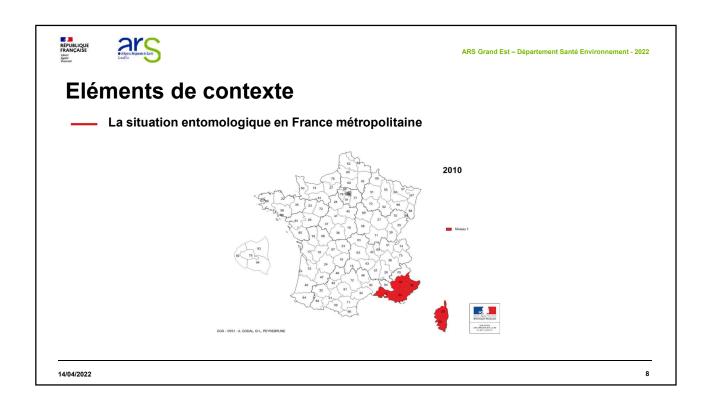
Cycle de vie du moustique tigre – Projet européen Tiger

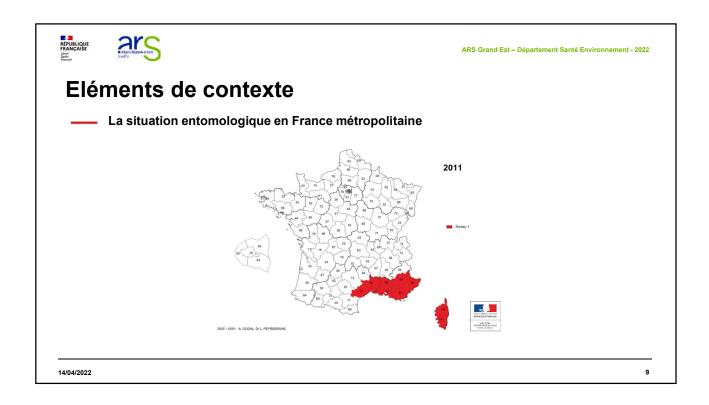
14/04/2022

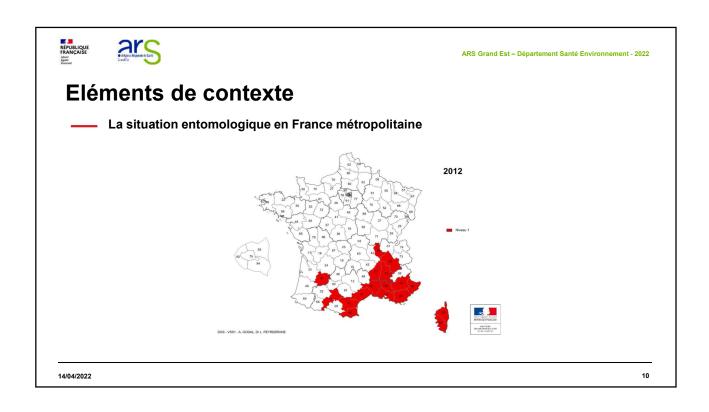


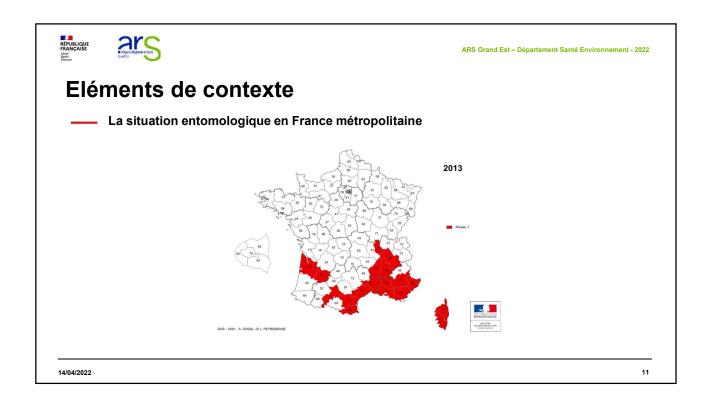


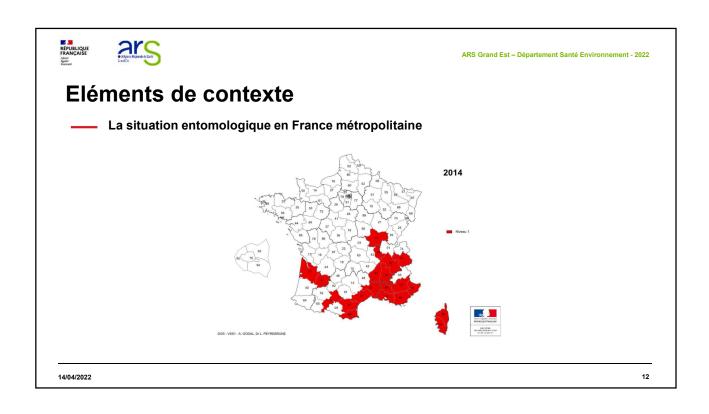


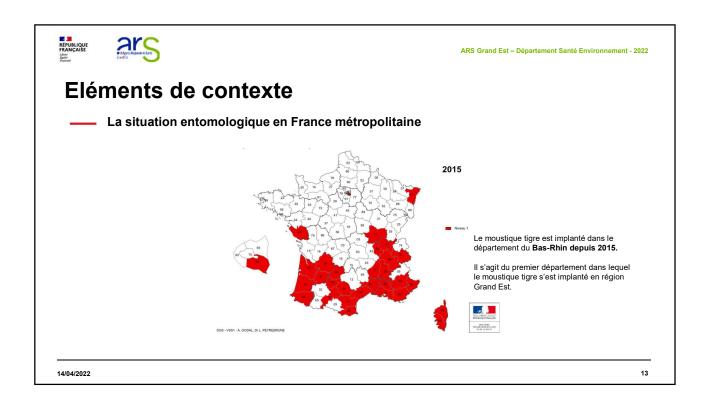


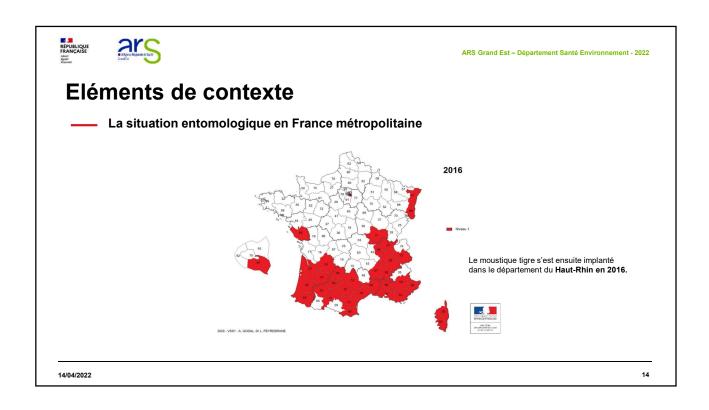


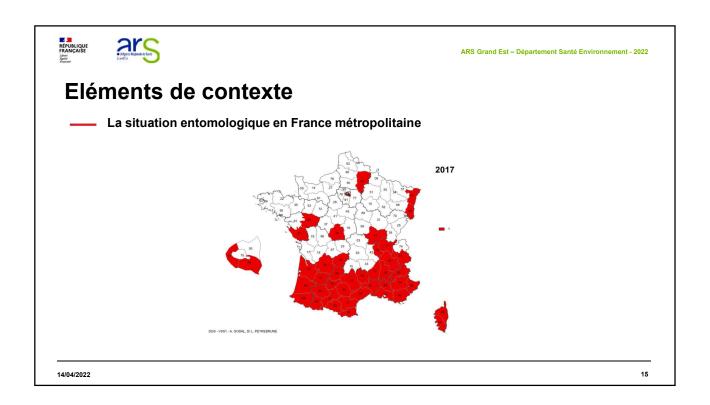


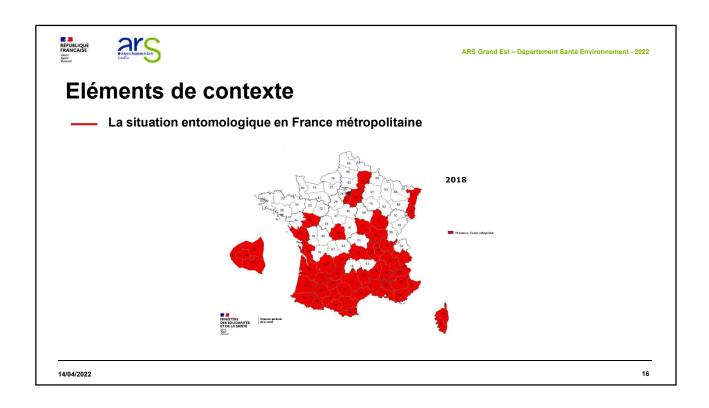


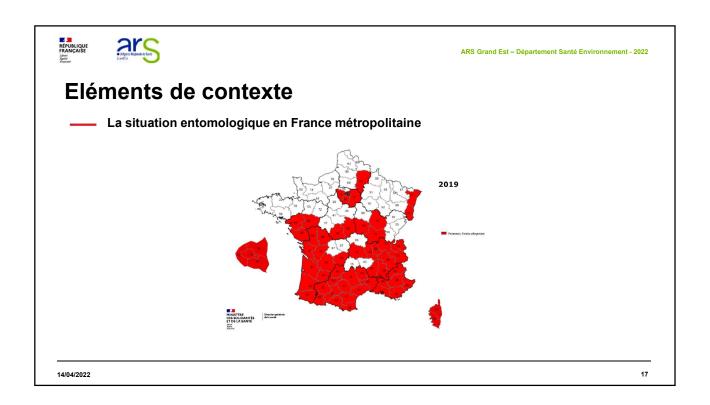


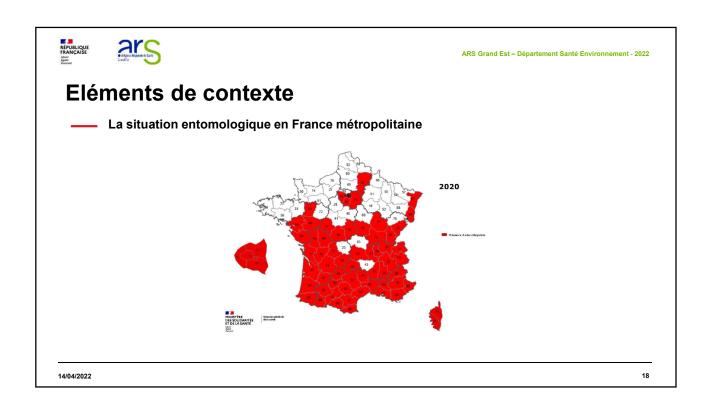


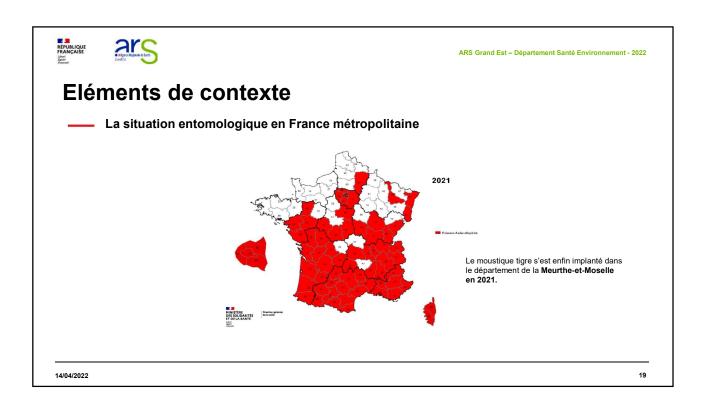


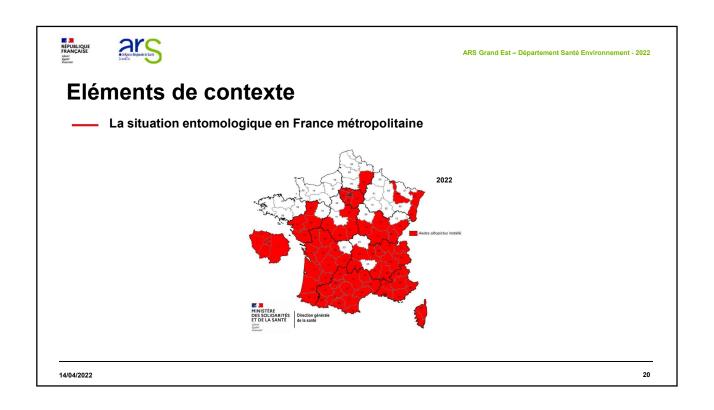










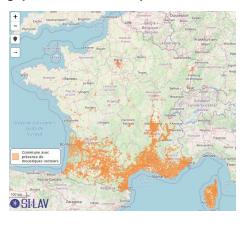






### Eléments de contexte

La situation entomologique en France métropolitaine



14/04/2022 21





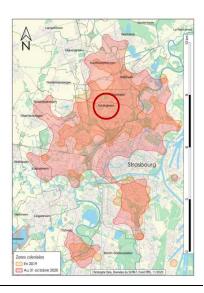
ARS Grand Est - Département Santé Environnement - 2022

### Eléments de contexte

### La situation entomologique en Grand Est

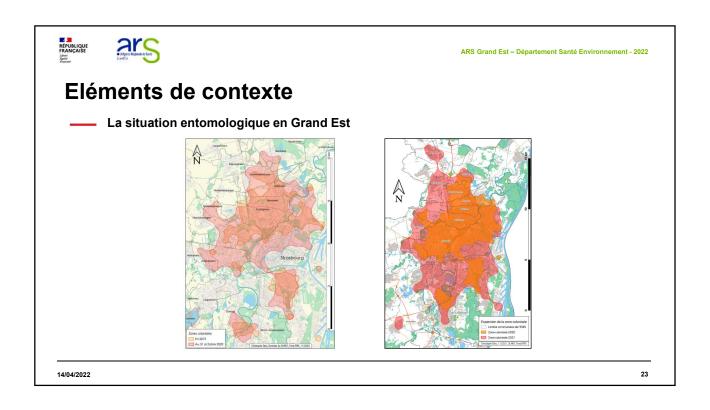
- Dans le Bas-Rhin, le moustique tigre a été détecté pour la première fois en 2015 à **Schiltigheim**.
- Au 1er janvier 2022, 20 communes du Bas-Rhin étaient colonisées :
  - Bischeim,
  - Bischoffsheim,
  - Erbebach-Seltz,
  - Eckbolsheim,
  - Geispolsheim,
  - Hoenheim,
  - Illkirch-Graffenstaden,
  - Lingolsheim,
  - Mittelhausbergen,
  - Mundolsheim,

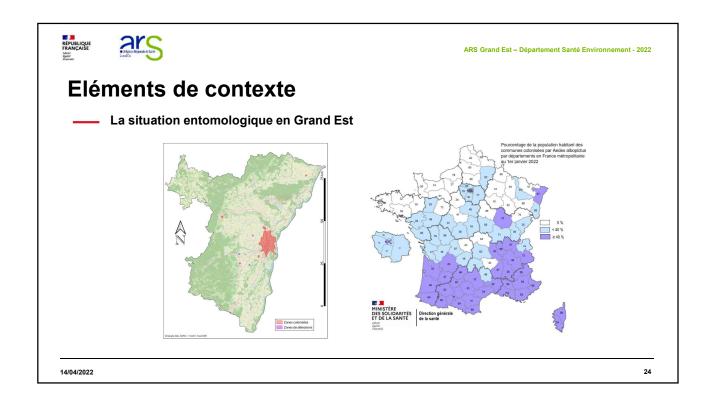
- Niederhausbergen,
- Oberhausbergen,
- Ostwald,
- Reichstett,
- Saverne, - Schiltigheim,
- Souffelweyersheim,
- Strasbourg,
- Vendenheim,
- Wolfisheim.



14/04/2022

22





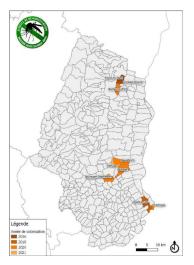




# Eléments de contexte

### La situation entomologique en Grand Est

- Dans le Haut-Rhin, le moustique tigre est considéré comme installé depuis qu'il a été détecté en 2016 à Porte du Ried ainsi qu'à Wickerschwihr. Il avait néanmoins été détecté ponctuellement dès 2014 à l'aéroport Bâle-Mulhouse.
- Au 1er janvier 2022, 9 communes du Haut-Rhin étaient colonisées :
  - Holtzwihr-Porte du Ried,
  - Wickerschwihr,
  - Horbourg-Wihr,
  - Illzach,
  - Sausheim,
  - Rixheim,
  - Brunstatt-Didenheim,
  - Huningue,
  - Saint-Louis.



14/04/2022 25



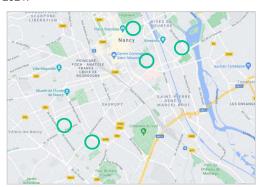


ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

# Eléments de contexte

#### La situation entomologique en Grand Est

- En Meurthe-et-Moselle, le moustique tigre a été détecté à Nancy à plusieurs reprises entre 2020 et 2021. Il est considéré comme implanté sur la commune de Nancy depuis fin 2021.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en Meurthe-et-Moselle, seule la commune de Nancy était colonisée.







### Organisation de la prévention et de la lutte

### Cadre réglementaire

- Depuis le 1er janvier 2020, les ARS sont chargées de mettre en œuvre :
- la surveillance entomologique du moustique tigre et l'intervention autour des nouvelles implantations,
- les **mesures autour des lieux fréquentés par les cas humains** signalés de maladies vectorielles afin de limiter la propagation des maladies ainsi que le risque épidémique.

En Grand Est, la mise en œuvre de ces mesures a été confiée à des opérateurs de démoustication dans le cadre d'un marché public découpé en lots départementaux.

Les missions de surveillance et d'intervention autour des nouvelles implantations de moustique tigre sont mises en œuvre sur l'ensemble des départements de la région, qu'ils soient colonisés ou non.

Les mesures d'intervention autour des cas humains ne concernent quant à elles que les départements colonisés, à savoir le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle.



14/04/2022 27

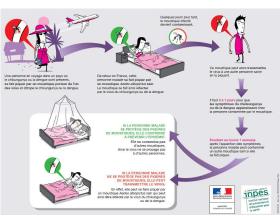




ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

# Organisation de la prévention et de la lutte

Le risque épidémique







### Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

• En Grand Est, la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte a été confiée à des opérateurs de démoustication dans le cadre d'un marché public découpé en lots départementaux qui prendra fin en 2023

5 opérateurs de démoustication interviennent à l'heure actuelle sur l'ensemble de la région :

- Altopictus,
- Brigade Verte,
- LDAR,
- SDDEA (Fredon Grand Est),
- SLM 67.



14/04/2022 29





ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

# Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

- Le marché public repose sur 4 piliers :
- 1) La surveillance active (mise en place d'un réseau de pièges pondoirs sur l'ensemble de la région),
- 2) La surveillance passive (analyse des signalements de moustiques transmis par les particuliers),
- 3) L'intervention autour des cas humains (prospection et traitements larvicides et/ou adulticides),
- 4) La mise en œuvre d'actions de sensibilisation.







### Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

- Le marché public repose sur 4 piliers :
- 1) La surveillance active (réseau de pièges pondoirs)
- Elle est encadrée par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de surveillance entomologique et par l'instruction du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses.
- Les ARS ont toute latitude pour adapter les densités de piégeage à la réalité de leurs territoires,
- La surveillance doit être concentrée dans les zones les plus fortement peuplées (communes de + de 20 000 habitants, points d'entrée, sites touristiques).

Zone à surveiller	Exhaustivité	Densité indicative de plèges	Lieux de piégeage	Période de piégeage à adapter en fonction du contexte local	Fréquence des rele vés
Unités urbaines supé- rieures à 20 000 habi- tants	Toutes	au moins 1 piège pour 10 000 habi- tants	Zones résidentielles, parcs et jardins Sites à risques (1)	Juin à octobre-novembre	Mensuelle
Unités urbaines infé- rieures à 20 000 habi- tants et à moins de 50 km de la zone colonisée	Si au moins 1 com- mune colonisée	Entre 3 et 5 pièges	Zones résidentielles, parcs et jardins	Juin à octobre-novembre	Mensuelle
Sites touristiques	2 ou 3 sites les plus fréquentés du dépar- tement	Entre 3 et 5 pièges	Zones d'accueil (parking, entrée)	Juin à octobre-novembre	Mensuelle
Points d'entrée au sens du RSI	Tous	2 pièges pour 100 ha	Végétation ou proximité du bâti Exclure les sites défavorables (tarmac, terminaux de vrac solide ou d'hydrocarbures)	Juin à octobre-novembre	Bimensuelle
Communes isolées	Aucune	Aucun piège			

14/04/2022 31





ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

# Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

- Le marché public repose sur 4 piliers :
- 1) La surveillance active (réseau de pièges pondoirs)
- Elle est encadrée par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de surveillance entomologique et par l'instruction du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses.
- Les ARS ont toute latitude pour adapter les densités de piégeage à la réalité de leurs territoires,
- La surveillance doit être concentrée dans les zones les plus fortement peuplées (communes de + de 20 000 habitants, points d'entrée, sites touristiques).











# Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

- Le marché public repose sur 4 piliers :
- 2) La surveillance passive (analyse des signalements de moustiques transmis par les particuliers),
- Mise en œuvre d'une enquête entomologique si nécessaire pour valider ou invalider le signalement,
- Mise en œuvre le cas échéant d'actions de lutte (suppression des gîtes larvaires, traitements larvicides, etc.)



14/04/2022





ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

# Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

- Le marché public repose sur 4 piliers :
- 3) L'intervention autour des cas humains (prospection et traitements larvicides et/ou adulticides),
- · Prospection entomologique dans les lieux fréquentés par les cas,
- · Mise en œuvre d'action d'information des habitants et de lutte anti-larvaire (suppression des gîtes larvaires, traitements larvicides, etc.),
- · Mise en œuvre de traitements adulticides en cas de présence d'adulte vecteur accompagnés d'actions d'information spécifiques.







### Organisation de la prévention et de la lutte

#### La surveillance et la LAV

- Le marché public, repose sur 4 piliers :
- 4) La mise en œuvre d'actions de sensibilisation,
- · À destination des collectivités (biologie de l'insecte, surveillance mise en place et pouvoirs de police, rôle et responsabilités du maire),
- À destination des gestionnaires ou correspondants de sites touristiques ou de points d'entrée (biologie de l'insecte, surveillance mise en place, etc.),
- À destination des établissements hospitaliers (biologie de l'insecte, surveillance mise en place et aide à l'identification des gîtes potentiels).





14/04/2022 35





ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022

### Organisation de la prévention et de la lutte

#### Focus sur les actions d'accompagnement des établissements hospitaliers

- Les établissements hospitaliers situés dans les communes colonisées de la région Grand Est peuvent bénéficier d'un diagnostic réalisé par l'opérateur de démoustication intervenant dans le département dans lequel cet établissement est localisé. Ce diagnostic est prise en charge financièrement par l'ARS Grand Est,
- Il s'agit d'un accompagnement visant à identifier les gîtes potentiels autour de l'établissement (gîtes larvaires et gîtes de repos du moustique), à formuler des recommandations adaptées au contexte de l'établissement pour éviter le développement des moustiques et à délivrer des conseils pour la protection du public et du personnel contre les piqures,
- Ce diagnostic peut également permettre d'identifier de zones d'exclusion pour la mise en œuvre éventuelles de traitements adulticides en cas de signalement de cas humains (présence de prises d'air sensibles vis-à-vis des traitements par exemple) ou de contraintes spécifiques qu'il est nécessaire d'avoir repéré en amont pour permettre le bon déroulement des opérations (barrières restreignant l'accès à certaines zones, etc.).







Liberté Égalité Fraternité

Merci pour votre attention

ARS Grand Est – Département Santé Environnement - 2022